

## Communiqué de presse

Paris, le 26 novembre 2020

## Travailleuses et travailleurs en situation de handicap et Covid : SUD éducation exige le maintien de leurs droits

Certain-e-s chef-fe-s de service s'avisent d'opposer le nouveau protocole sanitaire à l'application des aménagements de poste dont bénéficient les travailleur-se-s dont la qualité de travailleur-se handicapé-e est reconnue. L'employeur ne recule pas devant un nouvel acte de mépris : retirer à nos collègues la condition de leur maintien dans l'emploi (dans des conditions respectueuses de leur état de santé). Au sens du Code du travail, c'est bien le poste de travail qu'il faut adapter à la santé des/aux personnels et non l'inverse.

La reconnaissance de la qualité de travailleur-se handicapé-e (RQTH) permet aux personnels concernés de bénéficier d'un aménagement de poste. C'est le médecin du travail qui acte cette nécessité. Elle doit être mise en application par l'employeur sur le lieu de travail. L'employeur ne peut revenir sur des aménagements de poste décidés par le médecin du travail sans se justifier devant le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Dans certains cas, cet aménagement de poste consiste à travailler dans une salle dédiée ou encore à respecter des horaires quotidiens ou hebdomadaires compatibles avec l'état de santé.

L'employeur s'avise actuellement ici et là de revenir sur certains de ces aménagements sous prétexte d'application du nouveau protocole lié au Covid. Pourtant, pour SUD éducation, les droits des personnels avec RQTH ne sauraient constituer une variable d'ajustement aux contre-réformes qui ont attaqué le service public d'éducation. Les décisions doivent s'engager ailleurs avec un plan d'urgence pour l'éducation visant le recrutement massif de personnels et le dédoublement de tous les groupes-classes.

Pour SUD éducation, la santé des personnels avec une qualité de travailleur-se handicapé-e demeure une priorité dans l'urgence sanitaire actuelle. SUD éducation exige que les mesures appropriées soient prises partout.

## **Fédération SUD Éducation**

31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

**©** 01 58 39 30 12

● fede@sudeducation.org ⊕ www.sudeducation.org

**(79000**